

Schéma de mutualisation Intervention CM 21/09/21

Nous aurions aimé disposer d'éléments de bilan du premier schéma de mutualisation décidé en 2018, pour apprécier son utilité, ses difficultés. Certes le rapport d'activité de la Métropole reçu il y a quelques jours nous donne quelques indications mais il nous laisse sur notre faim.

Sur la forme, la présentation de ce schéma est assez indigeste dans un langage assez hermétique, avec un contenu difficile à déchiffrer pour le profane.

Sur le fonds plusieurs remarques :

- si nous sommes favorables au principe de la mutualisation et aux avantages qu'elle peut apporter aux habitants de la métropole, aux agents municipaux et aux élus, **nous ne souhaitons pas qu'elle envahisse certains domaines** comme le réseau de caméras de surveillance ou encore le développement des activités aéroportuaires. Nous avons encore en tête le fiasco du projet Renaissance et aussi dans les oreilles le ronronnement des avions de parachutisme qui tourne des journées entières sans aucun règlement de cette activité.
- **nous pensons que ce schéma va trop vite et trop loin** sans prendre le temps de la pratique et du bilan. L'intercommunalité est certes un plus mais quel bilan tirons-nous du transfert de compétences de la voirie, des espaces verts et de la qualité des cours d'eau dans notre commune ? Avant de mettre en place un schéma aussi large, nous pensons qu'il faudrait s'appuyer sur davantage d'expérience.
- Certes la mutualisation est basée sur le volontariat des communes, mais **à force de vouloir la muscler et l'étendre, elle finit par des transferts de compétences et une centralisation privant les communes d'une partie importante de leur autonomie et leur identité**, avec le risque de les voir devenir de simples quartiers de la métropole, voire de Dijon. Dans cette logique d'intégration toujours plus poussée, les habitants ne s'y retrouvent plus aussi bien pour participer aux choix de la collectivité que pour exercer leur droit de contrôle sur les décisions et les élus.
- **Ce schéma de mutualisation entraîne des mutations importantes pour les agents des collectivités**. Si certains peuvent les accepter sans difficultés, d'autres peuvent ne pas les souhaiter. Nous pensons que ces mouvements doivent résulter strictement du volontariat. Le schéma parle d'accompagnement et d'écoute, mais reste muet sur cette exigence.

En résumé nous disons : oui à la mutualisation mais ni trop vite ni trop loin et en respectant le volontariat des agents concernés par les mutations et les transferts.

Nous nous abstiendrons donc sur ce schéma.